

## Informations pratiques

**Du 01/9/2026 au 30/6/2030**

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

**Formation entièrement présentielle**

**Réunions d'information collective**

Non renseigné

**Portes ouvertes**

Non renseigné

**Inscriptions**

Ouvert

**Pré-requis**

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique

**Financements possibles**

- État

### Collège Villebois Mareuil

12 esplanade de Verdun

85607 Montaigu-Vendée

02-51-94-02-06

[secretariat@cvm-montaigu.eu](mailto:secretariat@cvm-montaigu.eu)

<https://www.onisep.fr/http/redirection/etablissement/slug/ENS.14181>

Statut: Privé sous contrat

### Lieu de la formation

Collège Villebois Mareuil

12 esplanade de Verdun 85607

Montaigu-Vendée

02-51-94-02-06

[secretariat@cvm-montaigu.eu](mailto:secretariat@cvm-montaigu.eu)

## Objectif Général

Certification

## Objectifs

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueillent une dizaine d'élèves maximum, présentant le même handicap ou les mêmes troubles, au sein d'un collège ordinaire. Le jeune scolarisé en Ulis suit les cours mentionnés dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS). Lorsque le besoin s'en fait sentir, il peut suivre un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé, coordonnateur du dispositif. **Il existe différentes Ulis correspondant aux besoins des élèves présentant des :**

- troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
- troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques) ;
- troubles de la fonction auditive ;
- troubles de la fonction visuelle ;
- troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

L'admission en Ulis est soumise à l'avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sont des dispositifs qui accueillent en moyenne une dizaine d'élèves ayant des besoins similaires mais pas obligatoirement le même type de handicap. Depuis plusieurs années, les Ulis ne sont plus spécifiquement liées à un type de handicap. L'accès à ces dispositifs nécessite une notification de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Ils sont une des possibilités de mise en œuvre des PPS (projets personnalisés de scolarisation). Les élèves sont scolarisés dans leur classe de référence et regroupés au sein de l'Ulis pour compléter des apprentissages spécifiques.

## Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

## Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

## Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
- Formation entièrement présentielle

## En savoir plus

# CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information  
sur la formation professionnelle et l'apprentissage  
en Pays de la Loire.



*Des chargé.e.s  
d'information  
à votre écoute*

**0 800 200 303**

**Service & appel  
gratuits**